

## EUPL v.1.1

### Préambule

La licence «*European Union Public Licence*» annexée (« EUPL ») a été élaborée dans le cadre d'IDABC, un programme de la Communauté européenne, dans le but de promouvoir la distribution de services paneuropéens d'administration en ligne aux administrations publiques, aux entreprises et aux citoyens. Le programme IDABC prolonge et approfondit son prédécesseur, le programme IDA (« *Interchange of data between Administrations* »).

Dans le cadre des programmes IDA ou IDABC, des logiciels ont été développés, tels CIRCA, un collecticiel (« groupware ») pour le partage de documents au sein de groupes fermés d'utilisateurs, IPM, un outil puissant et convivial pour les consultations directes via l'internet destiné à aider les administrations à établir un lien plus fort avec leurs interlocuteurs, ou encore eLink, un outil pour l'identification des services distants et la fourniture de services de messagerie sûrs et fiables via une infrastructure de réseau.

La Communauté européenne, sur base des contrats qui ont permis le développement de ces logiciels, a tous les droits de propriété intellectuelle et en conséquence ceux sur le code source et les exécutables.

Ces logiciels sont utilisés par des administrations publiques en dehors des Institutions européennes, sous licence de la Commission européenne qui est l'Institution représentant la Communauté européenne quand elle détient des droits d'auteur. Depuis un certain temps, on remarque un intérêt croissant pour disposer d'une distribution sous une licence qui ne limiterait pas le droit d'accès et de modification du code source.

La licence EUPL a été rédigée pour ces logiciels, conformément aux objectifs du programme IDABC. Cette licence, rédigée en termes généraux, peut être utilisée pour des œuvres dérivées, pour d'autres travaux et par d'autres donneurs de licence.

L'utilité de cette licence est de consolider une interopérabilité juridique par l'adoption d'un cadre commun de référence, pour un partage des logiciels du secteur public.

Le présent préambule ne fait pas partie de la licence EUPL.

---